



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

N°9
AOÛT 2020

WWW.BIONOUELLE
AQUITAINE.COM

territoires **BIO**LOGIQUES

LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P. 6 **DOSSIER**

SOCIÉTÉ CIVILE ET BIO

P. 4 **MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR**

LE PATRIMOINE EN QUESTION

Ce nouveau numéro de Territoires Biologiques sort dans un contexte sanitaire, économique, climatique inédit.

Nous avons à faire face à de nombreux enjeux pour lesquels l'agriculture biologique, à travers le réseau FNAB peut apporter des solutions et ouvrir les perspectives d'une nouvelle voie.

En effet, l'agriculture bio occupe une place privilégiée à la croisée de la société civile et du monde agricole : par le respect du vivant qui est au cœur de ses valeurs elle « embarque » le citoyen consommateurs, l'agriculteur, l'élu local dans des projets territoriaux pour l'alimentation de demain.

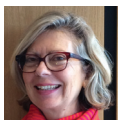
La société civile est consciente de l'importance des changements nécessaires pour une consommation responsable et durable. La pandémie a révélé un besoin de production locale bio, de liens entre consommateurs et producteurs. Les territoires prennent conscience de ces initiatives citoyennes c'est pourquoi Bio Nouvelle Aquitaine et son réseau de conseillers accompagnent les territoires dans leur projet de développement.

Le magazine Territoires Biologiques aide à comprendre pour mieux agir.

" Savoir et ne pas faire, n'est pas savoir " Leo Buscaglia

SYLVIE DULONG

PRODUCTRICE BIO ET RÉFÉRENTE
DU PÔLE ÉCONOMIE ET
TERRITOIRES DE BIO N-A



Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champ à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mis à disposition des collectivités et sont là pour les accompagner à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur Bio Nouvelle-Aquitaine :

05 56 81 37 70 – INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM

Contactez le conseiller de votre territoire :



NORD NOUVELLE-AQUITAINE

MARIE BUARD – 05 49 44 74 29
m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



OUEST NOUVELLE-AQUITAINE

EMILIE PIET – 05 49 63 23 92
e.piet79@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

ROMAIN BADUEL – 07 77 72 01 43
r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE

LÉA CUBAYNES – 05 46 32 09 68
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE

DELPHINE ECOUELLAN – 06 33 01 15 40
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com



SUD NOUVELLE-AQUITAINE

NATHALIE ROUSSEAU – 05 58 98 71 92
n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com



SUD-EST NOUVELLE-AQUITAINE

NOÉMIE SEGUIN – 05 53 41 75 03
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com

Contactez un conseiller spécialisé :



TRANSFORMATION INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

DELPHINE ECOUELLAN – 06 33 01 15 40
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com

sommaire

LES ACTUS DE LA BIO.....	3
MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR.....	4
DOSSIER SPÉCIAL.....	6
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	14
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	17



8 JOURNÉES POUR DÉCOUVRIR COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT AGIR POUR L'ALIMENTATION DE DEMAIN

Les inquiétudes des citoyens liées au dérèglement climatique et à la crise sanitaire que nous venons de traverser ont remis la question alimentaire au cœur des préoccupations quotidiennes. Les collectivités ont les compétences pour agir en s'impliquant dans la construction des filières agro-alimentaires locales. Comment s'y prendre ? Du nord au sud de la région, le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine invite élus et agents territoriaux aux Rallyes bio territoires, **8 rencontres pour montrer comment dynamiser un territoire grâce au développement des filières bio de la fourche à la fourchette.**

8 journées pour aller à la rencontre des acteurs des filières bio locales et comprendre leur impact sur le territoire et l'économie de proximité.

4 étapes pour chaque journée au contact direct de producteurs, transformateurs, distributeurs ou d'établissements publics, pour découvrir comment différents types de structures dynamisent leur activité en alliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Des rencontres et des échanges autour des enjeux alimentaires et agricoles du territoire.

en savoir +



MARIE BUARD

REPOUSABLE PÔLE ECONOMIE & TERRITOIRES

m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



Contactez les conseillers territoires ou consultez notre site web www.bionouvelleaquitaine.com

PROGRAMME PAR DÉPARTEMENT :

EN GIRONDE

Mardi 22 septembre de 9h30 à 18h
autour du Coeur Entre-Deux-Mers

EN VIENNE

Mercredi 30 septembre de 9h à 17h
sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

EN HAUTE-VIENNE

Vendredi 2 octobre de 8h30 à 17h
sur le territoire de Limoges Métropole

EN LOT-ET-GARONNE

Lundi 12 octobre à partir de 9h30
sur la communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas

EN DEUX-SÈVRES

Mardi 13 octobre de 9h à 16h
autour de la communauté d'agglomération du Niortais

EN CORRÈZE

Octobre date à venir
autour de Voutezac

EN CHARENTE-MARITIME

Octobre date à venir
autour de Saintes et St-Jean-d'Angely

DANS LES LANDES

Mardi 3 novembre de 9h à 17h30
au coeur de la Chalosse

Les programmes détaillés des rencontres sont téléchargeables sur : www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/comment-les-collectivites-peuvent-agir-pour-l'alimentation-de-demain/





mieux comprendre pour mieux agir

LE PATRIMOINE EN QUESTIONS

L'HEURE EST À LA SAVEUR RETROUVÉE DES RACES ET VARIÉTÉS DE TERROIR, DES PRODUITS CULTIVÉS ET FABRIQUÉS PRÈS DE CHEZ SOI ET DES INITIATIVES ESTAMPILLÉES DE LA MARQUE DE SON TERRITOIRE. CHAQUE TERRITOIRE VEUT LA SIENNE ET MÊME LES SUPERMARCHÉS SURFENT SUR LA VAGUE DU « BON PRODUIT LOCAL ».

Qu'on soit agriculteur, citoyen ou décideur politique, le consensus semble complet autour de l'intrinsèque vertu « du local » et de la plus-value qu'il apporte au territoire, avec l'idée plus ou moins formalisée que les processus qui s'engagent à l'échelle locale sont vecteurs de stabilité ou de sécurité. Pour autant, le contact des acteurs révèle que les représentations des notions de territoire, de local, de patrimoine sont variées et peuvent être à l'origine d'aspirations différentes voire de paradoxes. Les malentendus qui en découlent peuvent en partie expliquer le fossé urbain/rural mais surtout impacter de potentielles dynamiques de projets.

UNE DÉFINITION COMMUNE ...

À l'origine défini comme l'ensemble des biens privés dont on hérite par filiation, le **patrimoine désigne aussi les biens communs dont une communauté, une nation, hérite collectivement et qu'elle transmet aux générations suivantes** : les œuvres, les monuments, mais aussi les valeurs, les coutumes, les savoirs, et plus récemment les ressources naturelles ou les paysages.

C'est le patrimoine commun, dont la collectivité n'est pas le propriétaire mais le responsable. La référence à ce patrimoine commun devient récurrente dans les projets de territoires actuels. La sanctuarisation des espèces et des espaces dans les Parc Naturel Régionaux ou les réserves naturelles, le classement de certains paysages ou bâtiments qui peuvent devenir des objets touristiques, mais aussi la protection des ressources (eau, biodiversité) deviennent ainsi des objets patrimoniaux. De même les produits de terroirs, dans les démarches circuits courts par exemple, deviennent des éléments du patrimoine. Qu'ils soient estampillés marque de territoire ou pas, la proximité de production leur confère à elle seule leur renommée.

Qu'il s'agisse du patrimoine matériel (monuments historiques, œuvres d'art, produits AOP...) ou immatériel (gastronomie, savoir-faire, vecteurs identitaires, paysages, ressources ou espèces naturelles locales) le patrimoine permet de faire un pont entre passé et avenir.

Dans un contexte de concurrence généralisée entre les territoires, lorsque la qualité et l'innovation apparaissent comme des moteurs de la compétitivité, le **patrimoine apparaît comme le moyen à la fois d'enraciner les projets de territoires et d'assurer leur distinction par rapport à leurs voisins.**

...POUR DES REPRÉSENTATIONS NOMBREUSES ET VARIÉES

Dans certains cas le patrimoine est appréhendé comme une ressource, dans d'autres cas il est vecteur d'identité. En ce sens il arrive à conjuguer l'être et l'avoir.



Le patrimoine comme ressource

Dans le modèle du panier de biens de Bernard Pecqueur, l'image et la réputation de qualité du territoire proviennent de la rencontre originale entre une offre de produits de terroir et de services de qualité ancrés dans un territoire, sa culture, son histoire.¹ D'après B. Pecqueur, « **les ressources ne sont pas également réparties dans l'espace, mais tous les espaces ont "potentiellement" des ressources... à condition de les faire émerger et les valoriser au mieux** ».

Au cœur des ressources d'un territoire, le patrimoine n'est évidemment pas réductible à la rente qu'il peut générer. Le patrimoine recèle aussi la perspective d'une projection dans le futur.



Le patrimoine vecteur d'identité

D'après Guy Di Meo, le patrimoine contient la possibilité d'un avenir qui accroît son caractère d'enjeu stratégique : social, culturel, économique, symbolique et, bien sûr, territorial.

G. Di Meo parle de patrimonialisation pour la transmission du patrimoine entre les générations, avec les évolutions qui l'accompagnent.

Mais la portée symbolique du patrimoine peut varier selon les acteurs d'un territoire. « **Les processus de patrimonialisation appliqués à un objet** (chose, œuvre, bien, bâtiment, site, paysage, etc.) **ou à une réalité idéelle** (idée, valeur, témoignage, événement, pratique, etc.) **n'ont rien de naturel.** Ils ne vont pas de soi. Ils expriment au contraire (...) **un accord social implicite** (...) **sur des valeurs collectivement admises** ; témoignage tacite d'une indéniable identité partagée » (G. Di Meo 2007)².

Cette identité, qui varie entre les groupes sociaux qui occupent ou administrent un territoire, connaît d'importantes mutations.

¹ Maud Hirczak, Mehdi Moalla, Amédée Mollard, Bernard Pecqueur, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet - Le modèle du panier de biens, Grille d'analyse et observations de terrain p. 55-70 <https://doi.org/10.4000/economierurale.366>

² Guy Di Meo. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes: connaître pour valoriser", Sep 2007, Poitiers-Châtellerault, France. pp.87-109. halshs-00281934



Le patrimoine en mutation

Réservé aux possessions familiales puis aux œuvres, bâtisses ou sites d'intérêt artistique, esthétique ou économique jusque dans les années 1970, le patrimoine a glissé de la figure sacrée (patriarcat, monarchie, nation) aux objets les plus ordinaires, banals, quotidiens emblématiques d'une époque. Les références patrimoniales (d'objets matériels) perdent aujourd'hui du terrain ... devant un **patrimoine largement constitué de réalités idéelles et abstraites** : événements et manifestations sociales, traditions plus ou moins renouvelées, chansons, recettes culinaires et produits de pays, techniques et savoirs variés, cultures industrielles, (...) etc.

Cette **dématérialisation (...) du patrimoine vers des manifestations ou des produits de consommation plus éphémères, voire des valeurs carrément immatérielles**, est à l'image de celle qui affecte la production, du réel vers le virtuel explique G. Di Méo.

La mutation s'observe aussi dans le registre de la spatialisation : d'un patrimoine qui était fait d'objets, d'espaces circonscrits (domaines, fiefs...), le patrimoine s'étend à des territoires de plus en plus vastes, sans perdre pour autant l'usage quelquefois privé. Les règles de classement et d'inscription, les différentes mesures et procédures de protection et de conservation ont transformé des villages et des communes entières, des paysages et même de petites régions (parcs naturels, nationaux et régionaux), des quartiers urbains et des villes, des espaces industriels et maritimes en **aires patrimoniales protégées** (Loi Malraux, Patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.).

Mais la mutation la plus récente concerne la **patrimonialisation de la nature** qui n'a cessé de progresser au cours des dernières décennies, grâce notamment au succès du développement durable et de la protection de l'environnement.



Le patrimoine pour les agriculteurs

Chez les agriculteurs, la reproduction sociale à longterm a été beaucoup plus élevée que dans les autres métiers, et avec elle se sont transmises des valeurs identitaires puissantes. Si les enfants d'agriculteurs ne sont plus que 25% à exercer le métier de leurs parents dans les années 2010, ils étaient encore 89% dans les années 70, soit 2 fois plus que chez les ouvriers et trois fois plus que chez les commerçants et artisans.³

Dans sa thèse de 2015⁴, Ingrid Lignères parle de l'existence d'un référent culturel commun, patriarcal, qui constitue une unité pour la plupart des agriculteurs et qui renvoie à la dichotomie des « Eux et Nous », des « Ils et Nous ». **Malgré la diversité « voire l'éclatement des mondes agricoles », dit-elle, « force est de constater que ce secteur professionnel continue de développer des attitudes et des opinions qui lui sont propres et tiennent à distance les autres catégories socioprofessionnelles ».** Dans ce référentiel de valeurs, et même lorsque les agriculteurs d'aujourd'hui le rejettent ou s'en éloignent, s'entremêlent le professionnel et le familial, l'ancien et le moderne, autour du travail, de la famille, de la parenté à la terre, du village : « **La terre d'ici n'est pas la même que celle de là-bas, ce qui pousse là et de telle manière sera différent ailleurs. La terre confère donc une spécificité aux productions agricoles. Contrairement aux produits issus de l'industrie notamment, les produits agricoles ne peuvent pas être implantés ailleurs, du moins avec des résultats identiques. Il y a donc un ancrage territorial et ce dernier semble déterminer une relation particulière avec tout ce qui renvoie de près ou de loin à la terre comme la maison, l'exploitation, le village, la région souvent natale et non pas la nation...** » explique-t-elle.

AU-DELÀ DES CONSENSUS APPARENTS

Là où le citoyen peut avoir une vision universelle, immatérielle et archétypique de la Nature, plutôt reliée à l'être, pour les agriculteurs la nature est plutôt cadre et ressource pour le travail. Envisagée dans une spécialisation plus localisée, à portée de déplacement physique, la nature est plutôt liée au « faire », y compris dans les loisirs : chasse, pêche, vélo, ..., où le corps est présent et actif. Cette immersion permanente dans la nature et le rapport concret qu'ils entretiennent avec elle confère aux agriculteurs le sentiment d'une vision qui serait plus légitime, moins éthérée.

Cette différence de relation à la nature affecte évidemment la représentation symbolique qu'en ont les urbains ou les ruraux. Le sujet est un exemple de la manière dont les notions de patrimoine, de local, de territoire, de nature, etc, peuvent signifier des choses différentes selon les groupes sociaux qui ont l'ambition de construire ensemble des projets de territoires. Nul doute que les visions différentes qui se cachent derrière les consensus apparents, l'engouement pour les produits locaux par exemple, génèrent à un moment donné d'insoupçonnés paradoxes de finalités. La compréhension de ces représentations fait la différence lorsqu'il s'agit de réussir la concrétisation d'un projet entre les acteurs d'un territoire.

L'agriculture biologique, notamment à travers le réseau FNAB qui représente les producteurs bio en France est porteur de ces différentes visions. Depuis ses origines, la bio a attiré des producteurs néo-ruraux pour lesquels la bio était une forme acceptable de conciliation entre urbanité et ruralité. De ce fait, la bio avec son réseau occupe une place privilégiée à la croisée de la société civile et du monde agricole, et peut jouer le rôle de médiateur sur les territoires : rendre accessible aux urbains la compréhension du monde agricole et inversement.

en savoir +



MARIE BUARD

REPRESENTANTE PÔLE ECONOMIE & TERRITOIRES

m.buard86@bionouvelleaquitaine.com

³ Champagne Patrick. La reproduction de l'identité. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 65, novembre 1986. La construction sociale de l'économie. pp. 41-64. + COMPAS Centre d'Observation de la Société « Tel père, tel fils ? L'inégalité des chances reste élevée » :

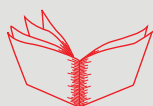
<http://www.observationsociete.fr/categories-sociales/tel-pere-tel-fils-du-nouveau-en-matiere-de-mobilite-sociale.html>

⁴ Ingrid Lignères. Les valeurs de la culture paysanne dans le monde agricole contemporain: une enquête sociologique en Carcassonnais et en Roussillon. Sociologie. Université de Perpignan, 2015. Français.

RÉGLEMENTATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DÉMARCHES TERRITORIALES

De nombreux événements marquants et informations liées aux produits phytosanitaires se multiplient sur les réseaux. On retrouve par exemple l'intoxication d'écoliers due à un épandage de pesticides dans des vignes en 2014 en Gironde, les résultats de l'enquête menée par Cash Investigation en 2015 qui a montré la prédominance des ventes de produits phytosanitaires en Nouvelle Aquitaine en 2017¹, le gouvernement, indiquant une augmentation des ventes des produits phytosanitaires de +21% en 2018, le glyphosate représentant 11% des ventes²... Le sujet fait donc beaucoup parler de lui.

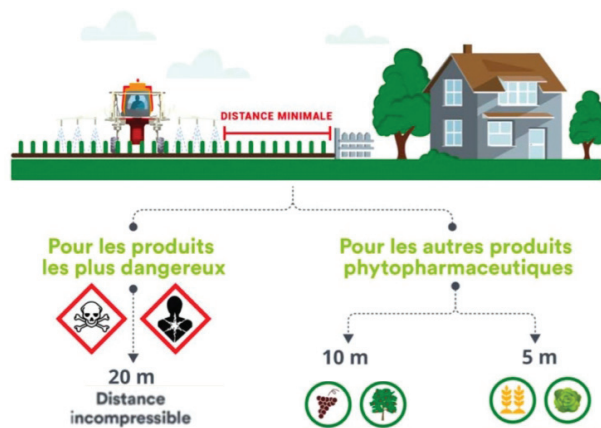
DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES...



► L'article 83 de la loi EGalim de 2018 prévoit de décharger les préfets des problèmes entre riverains et utilisateurs de pesticides en demandant à ces derniers d'élaborer des chartes à l'échelle départementale, après concertation.

► Un arrêté et un décret, parus le 29 décembre dernier, instaurent depuis le 1er janvier 2020, de nouvelles mesures de protection des populations lors de l'épandage de pesticides. L'arrêté détermine des Zones de Non Traitements (ZNT) distances minimales, que doivent respecter les agriculteurs, entre la limite de propriété des habitations et les zones d'épandage de produits phytosanitaires.

Les distances de sécurité figurant dans les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des produits phytosanitaires prévalent celles fixées par l'arrêté. Ces informations sont consultables sur le site Ephy. Sachant qu'à l'exception des produits les plus dangereux, les distances peuvent être réduites à deux conditions cumulatives : la mise en place de chartes locales d'engagement validées par le préfet et l'utilisation d'un matériel de pulvérisation prouvé antidérive³.



...ET DES CONCERTATIONS ENTRE ACTEURS



En plus de cet arrêté sur les ZNT, des concertations entre élus, riverains et agriculteurs, organisées par les chambres d'agriculture, se mettent en place localement sur les territoires afin d'essayer de trouver une entente commune entre l'ensemble des acteurs, et aboutir à une « charte riverain ». Cette charte devra fixer le cadre de dialogue entre riverains et agriculteurs, et entériner des mesures permettant de diminuer l'exposition des populations.

Aujourd'hui en Nouvelle Aquitaine, les chambres d'agriculture de la Gironde, la Charente Maritime et les Landes ont engagé un projet de charte riverain.

Dans les Landes, la consultation publique a été lancée de mi-mars à mi-mai. En Gironde, la consultation a été mise en place pendant le confinement, et la charte riverain a été appliquée sans analyse de cette concertation et sans validation par la préfète.

En Charente Maritime, la consultation publique est lancée jusqu'à mi-juin mais les associations environnementales contestent déjà ce projet de charte pas assez ambitieux.

Instaurer des distances minimales d'épandage, mettre en place des haies, diminuer la surface d'épandage grâce à du matériel plus performant sont des mesures qui risquent d'être insuffisantes pour une sortie efficace des pesticides de synthèse sur nos territoires.

¹ https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/enquete-cash-investigation-quels-pesticides-dangereux-sont-utilises-pres-de-chez-vous_1294797.html
² <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto-et-sortie-du-glyphosate-le-gouvernement-renforce-la-transparence-et-mobilise-l'expertise> ; note de suivi
³ <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-132>



DES PROJETS RASSEMBLANT LES ACTEURS DES TERRITOIRES...

Au-delà de la réglementation, des projets visant à diminuer l'usage des produits phytosanitaires et associant un maximum d'acteurs des territoires sont engagés.



C'est le cas avec le **programme régional VITIREV⁴** et ses **14 Laboratoires d'Innovation Territoriale (LIT)**.

Ils permettront, à travers leur méthodologie innovante, d'instaurer un dialogue entre acteurs du monde agricole, collectivités et citoyens, autour de questions sociales et agricoles émergentes. Les ZNT feront donc certainement partie des sujets traités autour de la table.

DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES AU SEIN DES COLLECTIVITÉS ... À TRAVERS DES ARRÊTÉS ANTI PESTICIDES

Plusieurs maires décident de prendre un arrêté anti pesticides sur leur commune. Parfois défini comme symbolique, il permet tout de même d'instaurer un cadre pour éviter l'épandage de produits phytosanitaires de synthèse.

C'est le cas par exemple en Gironde, où Madame Béatrice de François, maire de Parempuyre, a interdit le 21 août 2019 les produits phyto-pharmaceutiques « à moins de 100 mètres de toute habitation ou espace public » sur sa commune.

Le 11 octobre 2019, la préfecture de la Gironde lui a demandé de le retirer au motif que l'interdiction des pesticides n'est pas de la compétence d'un maire. La préfecture a attaqué l'arrêté devant le tribunal administratif mais Mme De François maintient sa position et a justifié sur son compte Twitter : « Je ne retire pas mon arrêté malgré la demande de Madame la Préfète. Il est urgent que l'État prenne des mesures pour protéger les populations tout en accompagnant les agriculteurs pour une conversion au bio ».

En parallèle de ces décisions symboliques de supprimer l'utilisation des pesticides de synthèse sur les territoires, **il est important, d'une part de bien se renseigner sur les modalités à indiquer dans l'arrêté, afin de ne pas pénaliser l'ensemble des agriculteurs, spécialement ceux qui œuvrent pour des pratiques plus vertueuses pour l'environnement.**

D'autre part, de favoriser la mise en place d'un échange entre élus et producteurs afin d'expliquer la démarche, de comprendre les freins possibles existants et enfin de trouver des solutions collectives pour sortir de ces pesticides de synthèse.

Un LIT Bio dans le Grand Libournais en cours de création...

Dans le cadre d'échanges locaux entre acteurs autour de la réduction des phytosanitaires et des bénéfices du développement de l'AB sur un territoire, est apparue l'idée de créer un « laboratoire d'innovation territoriale (LIT) » spécifique bio. Le but est d'identifier des indicateurs partagés de l'impact sociologique et sociétal de la Bio à travers des ateliers participatifs associant citoyens, collectivités, opérateurs technique et de recherche, associations... Ces impacts seront ensuite mis en parallèle avec les impacts économiques et environnementaux déjà connus de la bio pour évaluer l'impact global de la bio sur un territoire.



... À TRAVERS DES SIGNATURES D'APPEL D'ASSOCIATIONS QUI LUTTENT POUR UNE AGRICULTURE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

De plus en plus de municipalités décident de signer l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse⁵. Elles sont au nombre de 9 aujourd'hui en Nouvelle Aquitaine. Ici aussi, afin d'engager l'ensemble des acteurs du territoire, la démarche doit être expliquée et comprise : la sortie des pesticides de synthèse ne peut se faire sans la volonté des producteurs et des citoyens des territoires.

Au-delà de ces décisions importantes pour assurer la transition du monde agricole, expliquer les démarches engagées auprès des agriculteurs et citoyens, faciliter le dialogue entre riverains et acteurs du monde agricole et accompagner les agriculteurs conventionnels vers des pratiques plus vertueuses (rencontres individuelles, mention de l'existence de groupements bio départementaux, échanges collectifs pour identifier et lever les freins...) permettront d'avancer collectivement, sans quoi cette transition agricole ne pourra se faire efficacement et durablement.

en savoir +



DELPHINE ECOELLAN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 33
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com

⁴ <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/vitirev-innovons-pour-des-territoires-viticoles-respectueux-de-lenvironnement>

⁵ <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/nos-soutiens/les-mairies/>



CONSOMMATION RESPONSABLE ET BIO, QUELLES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES ?

LA SOCIÉTÉ S'EMPRE DE PLUS EN PLUS DES QUESTIONS DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. LES CITOYENS RÉALISENT QUE L'ACTION PEUT VENIR D'EUX-MÊMES, ET LES TERRITOIRES PRENNENT CONSCIENCE DE L'INTÉRÊT DE CES INITIATIVES LOCALES.

Diverses actions ont vu le jour dans les territoires à l'initiative ou au moyen des habitants eux-mêmes, dans le champ de la consommation responsable. Soutenues par les territoires, plusieurs étapes se concrétisent, selon les priorités d'engagement des collectivités et les profils de territoires :

1 SENSIBILISER ET ÉDUIQUER SUR LA QUESTION DU BIO

proposer un jardin partagé, c'est un des choix opérés par Bordeaux Métropole. Les participants mettent la main à la pâte pour comprendre par eux-mêmes les subtilités d'une culture potagère respectueuse de l'environnement, et indirectement questionner leurs modes de consommations.

2 FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS BIO POUR TOUS

accompagner la mise en place d'épiceries solidaires, de commandes groupées, d'ateliers de sensibilisation permettant d'échanger sur le « bien manger sans dépenser plus », de visites de fermes, etc. Autant de possibilités dont s'est emparé Montmorillon avec le soutien de la Région et de l'ANDES.

3 INTÉGRER LA CONSOMMATION RESPONSABLE DANS LE QUOTIDIEN DES FOYERS

en passant par une sensibilisation au sein des structures publiques, à l'image du programme « écolo-crèche » lancé par la commune du Haillan, et à l'initiative de parents d'élèves. On parle alors d'utilisation de produits bio et locaux dans la préparation des repas pour les structures collectives, d'utilisation de produits d'entretien bio pour le ménage de la structure et de fournitures en direct chez des producteurs locaux, ou en magasin spécialisé pour tous les articles nécessaires au fonctionnement des structures publiques.

4 SOUTENIR LES PRODUCTEURS LOCAUX

en organisant des commandes groupées ou via l'accueil d'une AMAP, en organisant et soutenant les marchés de producteurs, en soutenant l'installation en Bio, en préservant le foncier pour l'agriculture locale, en favorisant la construction de systèmes de distribution et de transformation locaux, orientés sur la Bio. La crise sanitaire due au COVID-19 a vu le déploiement de nombreuses actions dans ce cadre, initiées tant par des collectivités à l'échelle locale que territoriale, comme l'a fait la Région Nouvelle Aquitaine en lançant la Plateforme solidaire des produits locaux.

En outre, une action, créée par le réseau Bio, aborde ces 4 étapes sous un angle convivial et ouvert à tous : le Défi Foyers à Alimentation Positives. Des ateliers et des animations sont organisés pour et par des équipes de citoyens, sur plusieurs mois, et ont pour objectif d'aborder la bio sous un angle différent. Les participants (re)découvrent le plaisir des aliments, les accès aux produits et les différents circuits-courts, ainsi que les relations entre producteurs et consommateurs.



Qu'est-ce que le Défi Foyers A Alimentation Positive (FAAP) ?

Prouver que consommer bio et local sans augmenter son budget est possible !

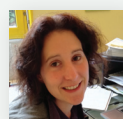
Le Défi est réalisé en équipe et consiste à relever sur 2 à 3 périodes ses achats alimentaires, en vue de modifier et de noter l'évolution de sa consommation vers des habitudes plus écologiques, saines et durables. Il est ponctué d'ateliers pour mieux appréhender les questions alimentaires liées à l'Agriculture Biologique et à la consommation responsable. Visite de ferme Bio, conseils nutritionnistes, cours de cuisine et de jardinage, et trucs et astuces pour consommer moins et mieux, sont au programme.

Accessible à tout type de familles, de toutes conditions sociales, le défi FAAP c'est mettre en pratique gratuitement et à son niveau, que le bio et le local sont à portée de main et de bourse !

Et les résultats sont là ! En moyenne 87% des familles participantes augmentent leur consommation de produits bio via le défi dont 80% sans augmenter leur budget.

On note en général une augmentation des achats de Bio, une relocalisation des achats au profits des producteurs et des circuits courts, voire une baisse du coût du repas.

en savoir +



NOEMIE SEGUIN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 47
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com



LA PLACE DES PRODUITS BIO AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

QUI SONT AUJOURD'HUI LES CONSOMMATEURS DE PRODUITS BIO EN FRANCE ? QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES MOTIVATIONS, LIEUX DE CONSOMMATION ET PRINCIPAUX FREINS ? L'AGENCE BIO A PUBLIÉ SES DERNIERS CHIFFRES 2019 CONCERNANT LES TENDANCES DES CONSOMMATEURS, BASÉS SUR UNE ENQUÊTE EN LIGNE AUPRÈS DE 2000 FRANÇAIS, ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION NATIONALE.¹

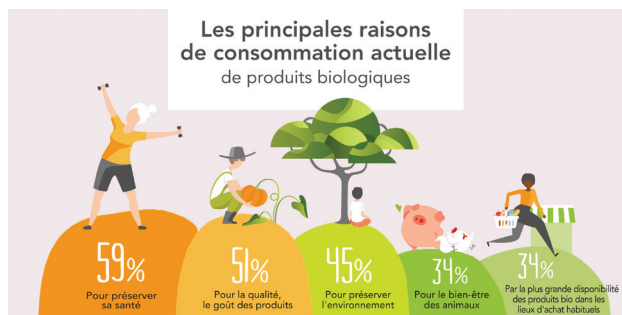
COMBIEN SONT-ILS À CONSOMMER BIO ?

En 2019, près de 9 Français sur 10 consomment des produits biologiques ne serait-ce que rarement, et 71 % en consomment au moins une fois par mois, niveau stable depuis deux ans. Ces tendances montrent bien que les produits bios sont installés dans le quotidien des français. Ce constat est renforcé par la part croissante de consommateurs réguliers (au moins une fois par semaine) : 47 % des Français en 2019 vs 37 % en 2015.

Ces tendances de consommation valent aussi pour la jeune génération : première génération à avoir grandi avec le développement de l'agriculture biologique en France, les moins de 35 ans ont spontanément intégré le bio dans leur alimentation : 72 % des 18-24 ans et 78 % des 25-34 ans en consomment régulièrement.

POURQUOI CONSOMMER BIO ?

Parmi le top 3 des raisons évoquées : La volonté de préserver sa santé (59 %), particulièrement chez les 65 ans et plus (70 %), chez les 50-64 ans (67 %) et les femmes (63 %). Le goût et la qualité des produits (51 %) et ce de façon plus significative chez les 50-64 ans (60 %) et les inactifs (55 %). La préservation de l'environnement (45 %), ce sujet préoccupant significativement les femmes (51 %) et les inactifs (49 %). Enfin, un tiers de consommateurs évoque l'accessibilité de l'offre bio dans leurs lieux d'achats habituels, ainsi que le bien-être animal.



Pour en savoir plus sur l'étude de l'Agence bio : www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/



ET LES PRINCIPAUX FREINS ?

La justification du prix/du coût d'un produit bio demeure, aujourd'hui encore essentielle pour 6 Français sur 10 (consommateurs ou pas).

Malgré tout, on observe une baisse de l'évocation de cette raison par les consommateurs (9 français sur 10 en 2016). Cette tendance se lit au regard de la volonté exprimée par les Français de mieux manger, et maintenir son budget, en évitant les pertes et le gaspillage.

66% des enquêtés ont des doutes sur le fait que le produit soit totalement bio et l'indice de confiance quant à l'information fournie sur les produits bio baisse auprès de l'ensemble des Français. Une perte de confiance que l'on peut attribuer notamment au « greenwashing ». L'utilisation massive de l'argument écologique a probablement généré « des doutes sur le fait que les produits soient totalement bio ». Ainsi, même si les Français sont de plus en plus exposés aux nombreux supports d'informations concernant l'AB, leurs connaissances dans ces domaines restent souvent très superficielles. Ils souhaitent plus de transparence et d'informations concernant la réglementation et le contrôle des produits.

EXISTERAIT-IL UNE CORRÉLATION ENTRE LE FAIT DE MANGER BIO ET D'ÊTRE PLUS SENSIBLE AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES ?

Cette étude nous montre que la grande majorité des Français interrogés se dit prête à changer sa façon de consommer. Cette révolution des habitudes à laquelle nous assistons inclut le bio bien sûr, mais aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire, la limitation des emballages et le respect des agriculteurs.

58% des Français ont modifié leurs habitudes alimentaires au cours des trois dernières années. Un chiffre particulièrement marqué chez les consommateurs de produits bio (67 %, + 18 points en 3 ans), les femmes (63 %), les 25-34 ans (64 %), les catégories socioprofessionnelles plus aisées (63 %).

¹ <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/02/AGENCE-BIO-DOSSIER-DE-PRESSE-BAROMETRE-2020-def.pdf>



COMMENT CHANGER SES HABITUDES ?

- En limitant les pertes et le gaspillage (59 %)
- En achetant plus de produits frais (58 %) et de saison (56 %).
- En privilégiant les produits locaux et les circuits courts (54 %).

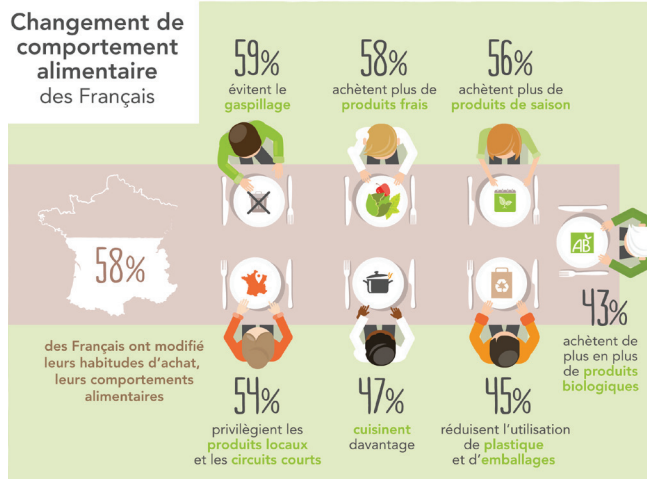
Habitudes, comportements et nouveaux usages s'inscrivent dans cette prise de conscience globale qu'est le « manger moins mais mieux ». Ainsi le régime flexitarien progresse et séduit 11 % des Français, avec 24 % d'adeptes chez les consommateurs de produits bio.

EXISTE-T-IL UNE DIFFÉRENCE DE PERCEPTION ET PRATIQUES ENTRE LES GÉNÉRATIONS ?

Les jeunes générations semblent plus attachées aux enjeux environnementaux et éthiques de leur consommation : les 18-24 ans, bien plus que la moyenne des Français, jugent important d'éviter le gaspillage (61 %), de lutter contre le réchauffement climatique (28 %) et d'acheter des produits respectueux des principes du développement durable (23 %). Les 25-34 ans paraissent quant à eux accorder davantage d'importance à la diminution de l'utilisation de plastique et d'emballages (40 %) et au respect de la condition animale (35 %).

Chez les plus de 50 ans, l'acte d'achat se veut de plus en plus « citoyen ». S'ils sont particulièrement attachés à la qualité du produit, ces derniers sont de plus en plus attentifs au respect des saisons et aux produits locaux. Alors que les jeunes générations sont depuis longtemps plus sensibles aux enjeux environnementaux, les seniors commencent, de leur côté, à revendiquer également une démarche citoyenne dans leurs modes de consommation. En effet, ils sont particulièrement sensibles à la qualité des produits et privilégient des produits de saison (61 %), ainsi que des produits avec un minimum de pesticides (35 %). Mais ils sont également très attentifs aux enjeux économiques et sociétaux de l'agriculture biologique par leur volonté de

Changement de comportement alimentaire des Français



consommer des produits locaux (51 %) et d'assurer une meilleure rémunération des producteurs (31 %).

Les chiffres de l'Agence Bio nous montrent bien que les consommateurs de produits bio sont multigénérationnels, et davantage sensibilisés à leur façon de consommer de manière générale.

Cette enquête nous montre aussi que la consommation de produits bio est bien réelle. Le marché bio français bénéficie d'une croissance de + 15,7% entre 2017 et 2018, atteignant 9,7 milliards d'euros en valeur d'achat.

En 2018, 69% des produits bio consommés dans l'hexagone sont produits en France, le réseau bio travaille au développement de cette offre à travers la conversion de producteurs conventionnels, l'installation de porteurs de projets compétents, et la structuration des filières de l'amont à l'aval.

en savoir +



DELPHINE ECOELLAN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 33
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com

LES CITOYENS CRÉENT LEUR PROPRE MAGASIN

LE SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF ET PARTICIPATIF : LES PIONNIERS SONT AMÉRICAINS

C'est en 1973 que le premier magasin géré bénévolement par ses propres clients a été créé aux Etats-Unis sous forme de Coopérative, le Park Slope Food Coop. Créé dans un quartier défavorisé de New York (Brooklyn), des habitants ont inventé ce système d'entraide pour redonner du pouvoir



d'achat à ses habitants. Le système repose sur le travail bénévole des clients. Pour être client de ce supermarché, les clients doivent adhérer à la coopérative (aujourd'hui 17 000 adhérents à Park Slope Food Coop) et travailler bénévolement 3 heures par mois pour mettre en rayon les produits, tenir la caisse ou encore découper et emballer les fromages. Grâce à ce système coopératif, les clients ont accès à des produits en majorité bio et locaux à des prix 30 à 50% moins chers que dans les autres magasins. Aujourd'hui, le magasin prélève 21% de marge sur les produits qu'il achète en partie aux producteurs locaux et réalise un chiffre d'affaire de 47 millions d'euros par an. C'est grâce au travail bénévole (équivalent à une masse salariale de 200 personnes) que le magasin peut proposer des prix aussi abordables. Soixante-dix « vrais » salariés ont été engagés, dont une bonne dizaine pour gérer essentiellement les plannings des bénévoles.

Ce modèle a largement essaimé aux Etats-Unis et dans le monde. Il existe aujourd'hui 350 coopératives de ce genre aux Etats-Unis.



TERRE DE LIENS DES PROJETS CITOYENS POUR LE FONCIER AGRICOLE

Terre de Liens est né en 2003 de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural.

Une mise en partage s'organise entre des acteurs du développement agricole (mouvements de l'agriculture biologique et biodynamique, Confédération paysanne), des acteurs de la finance éthique (Société Coopérative Financière La Nef), des associations d'éducation populaire ou de création d'activités économiques en milieu rural (Relier, Peuple et Culture...) et quelques personnes ayant conduit des expériences innovantes d'accès à la terre.

Leur finalité est d'œuvrer pour que les terres soient préservées et traitées comme un bien commun.

La dimension citoyenne du mouvement, insuffisamment valorisée au début de l'aventure a pris un nouveau tournant en 2018 avec la transformation du mouvement en Fédération des associations territoriales Terre de Liens.

L'Association Nationale fondatrice du mouvement devient ainsi la Fédération Terre de Liens des associations territoriales qui décident des orientations au cours des conseils d'administration où elles siègent seules.



QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?

Selon Freddy Le Saux, président de Terre de Liens, c'est reconnaître que les associations territoriales, administrées par les citoyens bénévoles sont devenues matures, mais surtout qu'elles sont les forces vives du mouvement. « Sans elles, pas de projet d'acquisition, pas de suivi des fermes, pas de collecte sur les territoires, pas de représentation auprès des collectivités, pas de mobilisation citoyenne, pas d'ancrage territorial... Elles doivent donc pouvoir influencer sur les orientations du mouvement. Les militant-es bénévoles de Terre de Liens ne sont pas au service du mouvement, elles / ils sont le mouvement », dit-il. « La fédération est là pour animer, agréger, additionner, valoriser le travail de terrain, mais aussi former, outiller, accompagner les militant-es qui œuvrent sur place. C'est le rôle que s'est donné la fédération avec l'animation inter-associative, les centres de ressources et de formation et le plaidoyer ». (*Rapport moral du président -*

Assemblée Générale Terre de liens 2019).

Les instances de gouvernance n'avaient pas suffisamment intégré cet aspect qui, à côté des fermes, est l'autre grande richesse de Terre de Liens.

Au sein de Terre de Liens, les citoyens agissent à plusieurs niveaux :

- Ils construisent une gestion collective et non spéculative de la terre et du bâti agricoles.
- Ils contribuent à de la finance solidaire.
- Ils se forment pour démultiplier l'action de Terre de Liens.
- Ils œuvrent pour orienter les politiques publiques :
 - ✓ En analysant les contextes pour renforcer les argumentaires
 - ✓ En interpellant l'opinion et les décideurs.
 - ✓ En créant des liens avec des mouvements internationaux
- Ils sensibilisent et accompagnent les collectivités territoriales à une gestion responsable du foncier.
 - ✓ En encourageant l'action publique locale.
 - ✓ En accompagnant les démarches des collectivités favorables à l'installation bio.
 - ✓ En encourageant l'implication d'autres citoyens dans l'aménagement de leur territoire et leurs liens aux élus locaux

Pour soutenir les membres actifs, un ambitieux programme de formations est mis en place, ainsi qu'un centre de ressources.

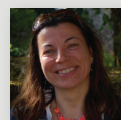
En réalisant l'acquisition d'1 ferme sur 2500 en France, on peut considérer que l'impact foncier est pour l'instant plutôt symbolique au regard de l'enjeu considérable de la transmission des fermes en France dans les dix prochaines années.

La particularité des projets Terre de Liens est cependant de permettre l'installation de Hors Cadres Familiaux qui n'ont pas facilement accès aux prêts bancaires ou aux dispositifs d'aides à l'installation classiques.

En revanche l'orientation des politiques publiques et l'interpellation de l'opinion publique réalisés par les membres et bénévoles de Terre de Liens sont peut-être une forme d'action moins visible que l'achat des fermes et cependant susceptibles d'infléchir des lois foncières capables d'orienter l'avenir de l'agriculture dans notre pays.

Au-delà des actions emblématiques qu'il peut mener, le mouvement a judicieusement investi dans l'action politique portée par la citoyenneté, plaçant son avenir entre les mains d'un collectif qui permet de démultiplier les compétences, l'énergie et les talents, pour gagner un réel pouvoir d'agir.

en savoir +



MARIE BUARD

REPRESENTANTE PÔLE ECONOMIE & TERRITOIRES

m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



LETTRE OUVERTE DISSOUDRE LA CELLULE DE METER EST INDISPENSABLE POUR APAISER LES RELATIONS AVEC LE MONDE PAYSAN



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Ligue
des droits de
l'Homme



La Garance
Voyageuse
48 370 St-Germain-de-Calberte



LETTRE OUVERTE A MR EDOUARD PHILIPPE, 1^{er} MINISTRE

PARIS, LE 27 FEVRIER 2020

Copie : Mr le Ministre de l'Intérieur, Mme la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Mr le
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons pris connaissance de la mise en place de la Cellule DEMETER, cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole, ainsi que ses déclinaisons territoriales. Après analyse des fondements et des objectifs de cette cellule, nous vous demandons instamment la dissolution de cette structure.

La présentation de l'état des agressions affectant les exploitants agricoles est un constat que nous ne pouvons que déplorer. Face à ces infractions, il est du devoir des services de l'Etat d'assurer la protection des citoyens, de tous les citoyens. Par contre, nous ne pouvons admettre qu'une



profession, quelle qu'elle soit, puisse bénéficier de dispositions spécifiques. Le principe constitutionnel souligné par la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 affirme que la Loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège ». Aussi dénonçons-nous vivement que des moyens publics soient mis à la disposition préférentielle d'une branche professionnelle. Cette inégalité représente une injure pour les autres populations qui ne bénéficient pas des mêmes services spécifiques. Tous les citoyens doivent être traités de façon équitable.

Le périmètre d'activité de cette cellule constitue un autre sujet de questionnement. S'il est bien dans la mission des services du ministère de l'Intérieur de prévenir toute action pouvant conduire à la destruction, ou au vol de matériels, nous ne pouvons pas admettre que le domaine soit étendu à des « actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole (...) », comme vous l'annoncez dans le dossier de presse de création de cette cellule, mention dont le caractère général peut générer un usage extensif. Certaines organisations professionnelles s'en servent déjà pour mettre en cause ceux qui documentent et dénoncent les impacts de l'agriculture industrielle, voire mobilisent les citoyens par des moyens légaux. Par cette assertion, la création de cette cellule vise à criminaliser l'expression d'une opinion, ce qui est en contradiction avec le principe fondamental de liberté d'opinion, autre principe de base de notre République.

Les organisations signataires agissent en permanence pour accompagner et soutenir la transition agro-écologique, que nous avons toujours défendue dans toutes les instances concernées et en soutien permanent aux agriculteurs et à leur santé, à l'instar de centaines de milliers de citoyens qui dénoncent les dégâts de l'agriculture productiviste sur la santé, l'eau, les sols, la biodiversité, l'air et le climat. Les démarches de nos organisations s'inscrivent toujours dans un cadre légal et non violent, dans une démarche de défense de l'intérêt général.

Néanmoins nous constatons que les agressions se multiplient contre les défenseurs de la nature. Nous avons alerté la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire sur ce sujet, qui nous a répondu en renvoyant au cadre légal commun. Aussi sommes-nous étonnés qu'une tout autre réponse ait été apportée à des représentants de la profession agricole.

Par ces éléments factuels, nous dénonçons donc la mise en place de la cellule DEMETER qui met à disposition des moyens publics au service d'une profession, de façon discriminatoire, et par la présente vous demandons sa dissolution.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Michel Dubromel, président de France Nature Environnement



notre cantine à l'heure du Bio

LES MENUS VÉGÉTARIENS EN RESTAURATION COLLECTIVE, QU'EST-CE ÇA CHANGE ?

Une loi sur les menus végétariens

À l'origine de réactions quelquefois passionnelles, la loi sur les menus végétariens a été adoptée par l'Assemblée Nationale en octobre 2018 dans le cadre du projet de loi EGALIM.

À partir du 1er novembre 2019, les cantines scolaires devront proposer à tous leurs usagers un menu végétarien ou végétalien au moins une fois par semaine. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales. Etant donné le délai très court prévu par le législateur et dans un contexte où le nombre de prescriptions imposées à la restauration collective a beaucoup augmenté, la FCPE, Greenpeace et l'Association végétarienne de France proposent un certain nombre d'informations vérifiées par les élus à l'origine du texte et leurs services juridiques respectifs.

Concrètement, quel est le sens du texte ?¹

➡ On entend par « végétarien », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales, oléagineux, etc.

➡ Dans le cas du menu végétarien, ces protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers. On entend par « végétalien » un menu exclusivement à base de protéines végétales.

➡ Toutes les cantines scolaires sont concernées, publiques et privées, du premier degré et du second degré. Les crèches et les universités ne sont pas concernées.

➡ L'expérimentation est temporaire (deux ans à partir du 1er novembre 2019), mais elle est obligatoire pour toutes les structures. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire, sur les taux de fréquentation et sur le coût des repas.

➡ Un menu végétarien ou végétalien doit être proposé à tous les usagers au moins une fois par semaine dans toutes les cantines scolaires. En clair : ce menu est proposé soit sous forme de menu unique à tous sans autre choix possible soit sous forme d'option.

Pour un plus grand impact environnemental, pour éviter deux chaînes de production dans les cuisines centrales et pour une évaluation des impacts plus lisible, les associations à l'origine de ces recommandations conseillent de servir le menu végétarien / végétalien à l'ensemble des usagers sans autre choix.

➡ La mention « au moins une fois par semaine » offre la possibilité aux cantines de servir des menus sans viande ni poisson, composés de protéines végétales ou animales, une fois par semaine ou plus, sans limite de fréquence ;

➡ Ce sont les services administratifs chargés de l'organisation de la cantine qui doivent organiser l'application de la loi, les sociétés de restauration n'ont pas en tant que telles cette obligation.

¹ FCPE, Greenpeace, Association végétarienne de France : Que dit la nouvelle loi introduisant un menu végétarien / végétalien par semaine dans les cantines scolaires ? <https://www.vegacantines.fr/decryptage-de-la-loi-menus-veges-pour-les-cantines-scolaires/>





LES CONSEQUENCES POUR

LA PLANÈTE



À l'origine de déforestations massives en Amazonie (cause de 2/3 de la déforestation au Brésil), **l'élevage intensif ou industriel contribue à la perte de la biodiversité.**²

La viande, l'aquaculture, les œufs et les produits laitiers sont responsables d'environ **56 à 58 % des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la chaîne alimentaire**, et ils utilisent autour de **83 % des terres arables** dans le monde. Pourtant, seules 37 % de nos protéines et 18 % de nos calories proviennent de ces produits.³

La surpêche de poissons sauvages, pour notre alimentation ou pour celle des élevages terrestres et aquacoles, **a des impacts désastreux sur la biodiversité marine et la structure des habitats.**⁴

En Europe, les zones d'élevages favorisent les **prairies**, qui reçoivent en moyenne **moins de pesticides** et contribuent à une **plus grande biodiversité** que les autres cultures. **Les fumiers animaux constituent une source irremplaçable de matière organique** pour les sols cultivés. La présence de prairies dans les rotations agricoles (succession des cultures sur une parcelle), liées à la présence d'élevages herbivores, favorisent **l'équilibre agronomique des sols agricoles et la maîtrise des adventices sans pesticides.**⁵

LA SANTÉ



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ne cessent d'alerter sur l'inquiétante augmentation des affections cardiovasculaires, du cancer et du diabète, qui touchent désormais 6,4 millions de Français-e-s.

Une alimentation équilibrée permet de réduire de 20 % les maladies cardiovasculaires, de 35 % les cancers et de 40 % les cas de diabète.⁶

L'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) ainsi que le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), préconisent **l'adoption d'une alimentation plus végétale** comme étant une **réponse adaptée à ces problèmes de santé**. Intégrer plus de menus végétariens dans les cantines constitue donc une **action de prévention pour la santé de nos enfants et des générations à venir**. C'est également donner la possibilité aux enfants d'intégrer de bonnes habitudes alimentaires dès leur plus jeune âge.⁷

Les villes de Lille et de Grenoble servent déjà deux menus végétariens par semaine en moyenne à leurs 14 000 et 8 000 écoliers respectivement.⁸

L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE



Le repas à la cantine est pour de nombreux enfants la seule occasion de manger équilibré au cours de la journée. Mais contrairement à une croyance largement répandue, **les produits carnés sont aujourd'hui davantage consommés dans les milieux modestes que dans les milieux aisés**, et il s'agit souvent de **produits industriels de mauvaise qualité nutritionnelle**.

À l'inverse, **la consommation de fruits et de légumes est bien plus importante chez les cadres que chez les ouvriers**.

L'expérience montre que lors de la mise en place de **menus végétariens**, hebdomadaires ou en option quotidienne, **la fréquentation des cantines augmente**.

L'introduction dans les cantines de menus sans viande ni poisson, équilibrés et de qualité est ainsi un **levier majeur vers plus d'équité dans l'accès à une alimentation saine et durable.**⁹

2 AVF, Greenpeace, FCPE [1] L'ombre portée de l'élevage, FAO, 2006. <https://bit.ly/2nrrQaN>

3 AVF, Greenpeace, FCPE [2] J. Poore & T. Nemecek, « Reducing food environmental impacts through producers and consumers », in Science, 1er juin 2018, vol. 360, n° 6392, pp. 987-992. <https://bit.ly/2j2HhDu>

4 AVF, Greenpeace, FCPE [3] De la confiture aux cochons. L'envers du décor de l'aquaculture, BLOOM, 2017. <https://bit.ly/2mfyYEz>

AVF, Greenpeace, FCPE [4] La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - Possibilités et défis, FAO, 2014. <https://bit.ly/2ulPQoV>

5 Auteur Bio Nouvelle-Aquitaine

6 AVF, Greenpeace, FCPE [5] Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques, rapport d'une Consultation OMS/FAO d'experts (Rapport technique de l'OMS 916), 2003. <https://bit.ly/2LBmkzO>

7 AVF, Greenpeace, FCPE [6] Actualisation des repères nutritionnels pour la population française, ANSES, 2017, <https://bit.ly/2j09RbL>. « Révision des repères alimentaires pour les adultes du futur Programme national nutrition santé 2017-2021 », HCSP, 2017. <https://bit.ly/2H13OLS>

8 AVF, Greenpeace, FCPE [7] Lille est à deux menus végétariens par semaine depuis juin 2018. « Repas végétariens dans les restos scolaires lillois », ville de Lille, juin 2018. <https://bit.ly/2JT2OK4> - AVF, Greenpeace, FCPE [8] Grenoble est le plus souvent à deux menus végétariens par semaine, parfois à un et parfois à trois. <https://bit.ly/2KBRIOR>

[menus de mai à juillet 2018 consultés le 8 août 2018].

9 AVF, Greenpeace, FCPE [9] « Les différences sociales en matière d'alimentation », Centre d'Étude et de Prospective, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, in Analyse, n° 64, octobre 2013. <https://bit.ly/2DZYalr>

AVF, Greenpeace, FCPE [10] Résultats de la consultation menée par l'AVF de novembre 2017 à juin 2018 auprès des acteurs de la restauration collective en France.



LES CONSEQUENCES POUR

LE PORTEFEUILLE



Dans le cadre de la restauration autogérée, pour un menu végétarien, il a été relevé une **économie moyenne de 10 % sur le coût des matières premières**. Dans le cadre de la restauration externalisée, il n'a été constaté en moyenne aucun surcoût lié à la confection de menus végétariens. Un surcoût peut parfois être constaté, mais cela est lié à l'augmentation de la fréquentation de la cantine lors de l'introduction des menus végétariens, pas à la confection des repas.

Dans le cas de Lille, par exemple, la ville économise 30 centimes par repas végétarien.¹⁰

L'ÉCONOMIE LOCALE



Dans les structures ayant fait le choix des menus végétariens, **les économies réalisées sont réinvesties dans des produits issus de filières qualité**.

Cela permet d'acheter davantage de produits locaux cultivés au moyen de pratiques durables, et donc de **renforcer l'activité économique, les initiatives locales et le sentiment d'appartenance à la collectivité**.¹¹

Plutôt qu'une baisse importante de la consommation de viande, les mesures vont favoriser des transferts de marchés à l'intérieur de la filière viande : **développement des viandes de qualité au détriment des productions industrielles ou hors sol**.

La demande des changements d'habitudes, de nouvelles recettes, de nouvelles cultures, de nouveaux produits transformés pourrait favoriser l'**apparition de nouvelles compétences, de nouveaux métiers à tous les étages de la filière protéagineux**.¹²

L'ATTENTE SOCIÉTALE



Aujourd'hui, **67 % de la population française est prête à réduire sa consommation de protéines animales au profit de plus de qualité**.

Près de six personnes sur dix soutiennent l'introduction de menus végétariens dans les écoles, et cette proportion augmente encore chez les 18-34 ans (74 %). Enfin, **l'une des plus grandes fédérations de parents d'élèves, la FCPE demande l'introduction dans les cantines de deux menus sans viande ni poisson par semaine**.¹³

EN CONCLUSION

Au delà de l'expérimentation, l'évolution des habitudes de consommation devient une tendance lourde et il y a fort à parier que dans un avenir proche, chacun trouvera normal de s'alimenter sans viande quelques jours par mois. La production de viande de qualité pour des repas sélectionnés devrait s'en trouver également favorisée.

¹⁰ AVF, Greenpeace, FCPE [11] Résultats de la consultation menée par l'AVF de novembre 2017 à juin 2018 auprès des acteurs de la restauration collective en France. AVF, Greenpeace, FCPE [12] France 3 Régions, juillet 2018. <https://bit.ly/2tYXGye>

¹¹ AVF, Greenpeace, FCPE [13] Résultats de la consultation menée par l'AVF de novembre 2017 à juin 2018 auprès des acteurs de la restauration collective en France.

¹² Auteur Bio Nouvelle-Aquitaine

¹³ AVF, Greenpeace, FCPE [14] Sondage IFOP-WWF 2017. <https://bit.ly/2LkoRPA>

AVF, Greenpeace, FCPE [15] Sondage BVA - Greenpeace 2018. <https://bit.ly/2uMwFiQ>

AVF, Greenpeace, FCPE [16] Communiqué de presse FCPE du 28 mars 2018. <https://bit.ly/2H2MHx7>

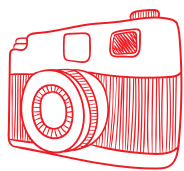
en savoir +



MARIE BUARD

REPRESENTANTE PÔLE ÉCONOMIE &
TERRITOIRES

m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



zoom sur un territoire

UN SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF ET PARTICIPATIF DANS LA MÉTROPOLE BORDELAISE

L'histoire du projet

A l'origine de Supercoop, une femme en reconversion professionnelle, Anne Monloubou, et une association « Les amis de Supercoop », ont monté le projet de coopérative en 2016. Prenant exemple sur Park Slop Food Coop et sur La Louve, premier supermarché coopératif de France situé à Paris, des citoyens de la Métropole bordelaise créent en 2017 Supercoop, une société coopérative par actions simplifiée à capital variable.



On est où aujourd'hui ?

Après avoir été hébergés gracieusement pendant plus de deux ans par la commune de Bègles, Supercoop est aujourd'hui locataire du bâtiment qui l'héberge rue Oscar et Jean Auriac à Bordeaux.

La coopérative compte aujourd'hui 1080 coopérateurs dont 600 personnes actives chaque mois. En adoptant le même système de bénévolat qu'aux Etats-Unis, les adhérents de Supercoop donnent 3h de leur temps chaque mois à la coopérative et ont accès à une offre complète (3 000 références) 20 à 40% moins chère que dans les autres magasins pour les mêmes produits.

D'où viennent les produits vendus par Supercoop ?

Des équipes visitent les producteurs directs que la coopérative va référencer pour nouer des relations de qualité avec eux et allonger progressivement la liste de produits. Elles vérifient également que les produits répondent à la "charte qualité", c'est-à-dire, qu'ils ont été produits (s'ils ne sont pas bio) avec peu de traitement, dans un périmètre relativement proche. Les produits sont issus de plateformes de distribution bio, de structures coopératives, de producteurs ou transformateurs locaux et les critères de choix des produits sont le prix, la qualité, l'éthique mais aussi les contraintes logistiques.

Comment a été financé le projet ?

Le supermarché a été financé premièrement par des parts achetées par les coopérateurs, des ventes du libre-service et des subventions publiques. La réussite de l'opération de financement participatif menée à l'automne 2016 (27 000 euros) a été un sacré coup de pouce pour l'avancement du projet. Les travaux d'aménagement, en bonne partie réalisés par des bénévoles et les achats de matériel ont été financés par fonds propres, crédit et subventions (Fonds européens, Région Nouvelle Aquitaine, Départements, Bordeaux Métropole, Aquitaine Active...).

Le supermarché vise évidemment l'équilibre financier. Inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il restera de toute façon une organisation sans but lucratif.

L'Association des Amis de Supercoop aujourd'hui exclusivement constituée des coopérateurs qui en sont membres de droit pourra proposer un jour ses services (garderie, atelier cuisine...). Elle appuie Supercoop dans toute la dimension sociale, solidaire et d'éducation populaire qu'elle veut affirmer.

ANALYSE DU SYSTÈME DES SUPERMARCHÉS COOPÉRATIFS ET PARTICIPATIFS



Motivations des citoyens coopérateurs :

- Consommer autrement en réduisant la distanciation entre les consommateurs et les produits alimentaires
- Vendre/acheter des produits de qualité à des prix accessibles
- Créer une gouvernance partagée et transparente
- Créer du lien social
- Être acteur de son alimentation
- Favoriser l'économie et l'agriculture locale et bio



Les points forts :

- + Des coûts de structure moindres grâce au bénévolat
- + Des produits 20 à 50% moins chers qu'ailleurs
- + Un esprit coopératif qui crée du lien social
- + Un soutien aux producteurs bio locaux/régionaux
- + Un terreau pour de nouveaux projets citoyens
- + Des initiatives soutenues par les pouvoirs publics



Les points de vigilance :

- ! Un système économique qui repose sur du « travail bénévole »
- ! Des manques logistiques et une réalité économique qui freinent un approvisionnement bio local
- ! La gestion des relations humaines liées à la coopération requiert des aptitudes spécifiques (écoute, organisation/coordination, prise de décisions, respect du cadre...)
- ! La gestion économique d'un magasin demande des compétences professionnelles
- ! Un modèle social qui repose sur la participation



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

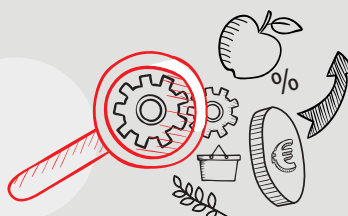
05 49 29 17 17

territoires@bionouvelleaquitaine.com

vous accompagne dans votre projet

de développement de territoire en 5 étapes

1 Identifier les enjeux de votre territoire

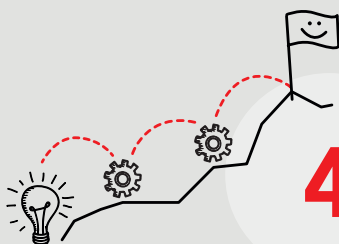


2 Analyser le contexte agricole et alimentaire

ainsi que les jeux d'acteurs de votre territoire pour comprendre les freins et les leviers d'actions.

3 Définir la stratégie

qui répond à vos enjeux et qui tient compte du contexte local.



4 Définir un plan d'action

avec des objectifs à court et moyen terme.

5 Mettre en place concrètement les actions adaptées

à la stratégie et au potentiel de votre territoire.



Août 2020

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

347 avenue Thiers - 33100 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bionouvelleaquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Sylvie Dulong

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Delphine ECOUELLAN, Eléonore CHARLES, Marie BUARD, Noémie SEGUIN

Illustrations / Photos : Habasque, Bio Nouvelle-Aquitaine,

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

